



Speaking Notes de Mme Doris Leuthard, conseillère fédérale

Date 27.09.2007

Embargo 11h00

3e rapport sur la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement

- Un marché du travail qui fonctionne est une condition déterminante du succès de notre économie. Il doit pour cela se fonder, *d'une part*, sur un régime libéral et sur l'ouverture et, *d'autre part*, sur une protection des travailleurs convenable et efficace. L'Accord sur la libre circulation conclu entre la Suisse et l'Union européenne s'appuie lui aussi sur cette philosophie. Il ouvre les marchés du travail et donne accès à des bassins de recrutement importants. Les mesures d'accompagnement sont là pour assurer la protection nécessaire contre le dumping salarial et social.
- Il faut préserver cet équilibre entre ouverture et protection. Les mesures d'accompagnement représentent un pilier important de la paix sociale dans notre pays et revêtent donc un caractère prioritaire pour la Confédération et pour mon Département en particulier. C'est pourquoi la Confédération vérifie périodiquement si cet instrument de contrôle et de sanction est appliqué systématiquement et analyse chaque année les résultats de ces contrôles dans un "rapport sur la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement". Aujourd'hui, nous aimerions vous présenter la toute dernière version de ce rapport. Serge Gaillard, chef de la Direction du travail au SECO vous informera en détail.
- En quelques mots, voici déjà un bref aperçu des résultats:
 1. Les contrôles ont été largement développés.
 2. Les sanctions sont devenues plus sévères.
 3. Les conditions de salaire et de travail qui règnent en Suisse sont en majorité respectées.

- Mais: dans les branches sensibles comme l'hôtellerie et la restauration, la construction et le second oeuvre, on observe encore un taux d'infractions plus élevé. C'est pourquoi je tiens à souligner que, même si le bilan est dans l'ensemble positif, chaque infraction reste une infraction de trop. Nous prenons très au sérieux les abus qui subsistent dans divers secteurs. Nous continuerons à optimiser les contrôles afin d'améliorer l'application des mesures de protection. A ce propos, nous faisons spécialement appel à cinq cantons (FR, BS, LU, TG, SO).
- Tous les acteurs – la Confédération, les cantons, les partenaires sociaux – s'accordent à dire qu'en appliquant efficacement les mesures d'accompagnement dont nous disposons, chacun est gagnant. Et les employeurs aussi, car ils n'ont aucun intérêt à voir se développer par le dumping salarial la concurrence d'entreprises étrangères détachant des travailleurs en Suisse.
- Pour terminer, j'aimerais encore vous parler de la tension qui règne actuellement dans le secteur de la construction. La Confédération ne se mêle pas des conflits des partenaires sociaux. Mais il est évident que les deux parties ont tout intérêt à trouver rapidement une solution. L'absence de convention engendre une insécurité qui n'est d'aucune aide. Pour avancer, il importe avant tout de s'entendre, même si on ne s'apprécie pas toujours. Et cela implique que l'on écoute et que l'on prenne au sérieux les revendications réciproques.
- Il ne faut pas non plus oublier que ce sont là des intérêts nationaux qui entrent en jeu et qui débordent largement le cadre de la branche. Le conflit qui dure maintenant déjà depuis des mois dans le secteur de la construction insécurise et ravive les doutes concernant la libre circulation des personnes.
- Ces doutes sont infondés, car la libre circulation est essentielle pour l'avenir de la place économique suisse, c'est-à-dire pour la croissance et l'emploi. Le président des patrons la qualifiait récemment de "stimulateur" de la conjoncture actuelle.
- Il y a un temps pour tout: un temps pour se quereller, un temps pour se concilier. Il y a maintenant eu assez de discorde. Se rejeter mutuellement la faute ne fait pas avancer les choses, mais remet en péril ce qui est acquis. J'invite les deux parties à assumer leur responsabilité afin de trouver une solution acceptable.